Image not found or type unknown

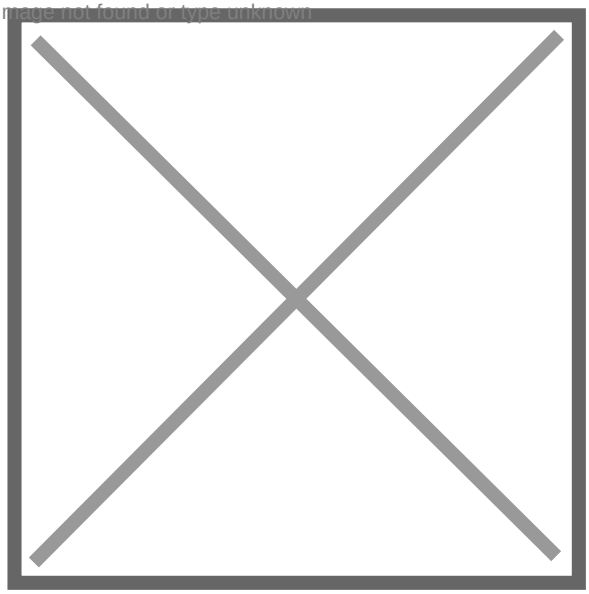

Feuilleter un magazine en librairie

Par **Benjamin**, le **18/07/2011** à **14:38**

Bonjour à tous,

je fais plusieurs sites afin d'obtenir des réponses.

Samedi après-midi, je vais à la librarie, j'allais acheter le Paris Normandie -avec le TV Magazine avec Mylène Farmer en grand fan que je suis- je fais un tour dans la librairie regarde les étagères de livres de poches, etc...
Et là je m'arrête devant les magazines, j'en prend un, je le pose afin de le feuilleter (page par page, mais rapidement hein) ça m'a pris 20 sec.
Je le remet à sa place et vais à la caisse, la libraire m'annonce le prix à payer pour ce que j'ai acheter (Paris Normandie et TV Magazine) pendant que je cherche l'argent elle m'explique que de se mettre dans le fond du magasin pour lire un livre est interdit et qu'elle est en droit de me le faire payer (il y a des caméras, elle a tout vu), j'explique que j'ai simplement feuilleter mais non, je n'ai pas le droit parce que si tout le monde faisait comme moi, elle perdrait de l'argent -je lui ai préciser de ne pas dire non plus que je l'avais volé-, je paye (j'avoue que j'ai faillit partir sans ce que je suis venu acheter mais avec des clients attendant à la caisse après moi, je ne voulais pas trop faire de scandale) et elle continue son spitch je fini par lui dire "Bon éoutez, merci, aurevoir, bonne journée".

A t'elle le droit?
On m'a parlé de l'article 1587 du Code civil

Merci pour vos réponses.

Par **mimi493**, le **18/07/2011** à **14:42**

A l'égard du vin, de l'huile, et des autres choses que l'on est dans l'usage de goûter avant d'en faire l'achat, il n'y a point de vente tant que l'acheteur ne les a pas goûtées et agréées.

donc ça ne s'applique pas (vous ne mangez pas un magazine) et en plus, même quand ça s'applique, ça ne signifie pas qu'on a le droit de gouter d'office, il faut demander au vendeur de vous faire gouter
La notion importante est "avant d'en faire l'achat" or quand on prend un objet en vente en libre service, la vente est faite (il y a accord sur le prix et la chose)

Vous avez bien usé du magazine, vous l'avez pris, vous l'avez lu, il me semble que la vente est alors parfaite.

Par **Benjamin**, le **18/07/2011** à **14:45**

On ne peut le feuilleter?
Je veux bien reconnaître mes tort mais je m'interroge car je me suis limite fais traiter de voleur.

Par **mimi493**, le **18/07/2011** à **15:10**

Les gens emploient le terme vol un peu à tort et à travers.

Par **Benjamin**, le **18/07/2011** à **15:14**

Très bien, je vous remercie pour votre réponse et votre aide.
Mais cela se serait-il passé autrement si en admettant, que je prenne le livre, fasse un petit avec et me dis-je que finalement, je ne le prend pas?

Merci pour votre réponse d'avance.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés